

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2014/C 21/04)

Date d'adoption de la décision	19.12.2013	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37637 (13/N)	
État membre	Pays-Bas	
Région	—	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Wijzigingen van de Aanloopsteunproject voor nieuwe gecombineerd-vervoerdiensten op basis van het Twin Hub spoorwegnet (SA.31981 en SA.34743)	
Base juridique	Het aanstaande besluit van het monitoring comité van het INTERREG IVB-Noordwest Europa programma	
Type de la mesure	Aide individuelle	—
Objectif	Développement sectoriel	
Forme de l'aide	Subvention directe	
Budget	Budget global: 1,8 Mio EUR Budget annuel: 0,45 Mio EUR	
Intensité	50 %	
Durée	1.10.2011-31.12.2015	
Secteurs économiques	Transports ferroviaires de fret	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Caisse des Dépôts et Consignations (L'unique organisme de paiement pour l'ensemble du programme INTERREG) 15 Quai Anatole 75356 Paris 07 SP FRANCE	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>